



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 23 novembre 2023	Heure de départ	16 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Couvert (Temp : 4 °C)	Vent	10 km/h (Sud-Ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 10 : Boueuse (Variante 3 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 82/86
Total des paris mutuels	\$376,990			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Ksionzyk, Scott (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Examen en compagnie du conducteur, Stéphane Pouliot, au sujet du passage dans la voie de dépassement alors qu'il conduisait le cheval, "BATTLE OF YORK", dans la Course 2, disputée le 19 novembre, ce qui constitue une infraction aux règles 22.05.02.2 (ii) de la CAJO (Le cheval en tête du peloton dans le dernier droit doit maintenir la trajectoire la plus droite possible tout en permettant aux chevaux courant en arrière d'avoir entièrement accès à la portion intérieure élargie de la piste ;) et 18.08.02(c) (quitter la course).

Après avoir visionné la vidéo de la course et entendu les explications du participant (le cheval était sur une ligne), aucune sanction n'a été imposée à M. Pouliot, bien qu'il ait reçu un avertissement au sujet de son passage dans la voie de dépassement.

- L'entraîneur du cheval, "SILVERADO", Wayne Laviolette, et le président de la *National Capital Region Harness Horse Association* (NCRHHA), Gordon McDonald, se sont présentés au bureau des juges au sujet de la Course 7, disputée le 2 novembre.
M. Laviolette a retiré son allégation non fondée selon laquelle une tricherie aurait eu lieu dans cette course, mais il maintient sa plainte concernant les fractions de la course.

Courses :

- Brian Scott a été autorisé à se retirer d'une course.
1. Rien à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Examen de la course avant le poteau de ½ mille entre les #1, "INCREDIBLE HALL", (Drew Smyth), et #5, "ANGELS KID", (Ryan Guy).
Aucune infraction signalée.
Rien d'autre à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Rien à signaler.
 6. **Enquête**
Le #4, "RAISING RUSTY", (Stephane Pouliot), a fait un bris d'allure avant le départ, et s'était rendu bien au-delà du poteau de remboursements lorsque le juge de départ a relâché le peloton.
Il n'y a pas eu de bris d'équipement et il est réputé avoir pris un bon départ.
Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/6pRIGdeq3X0>
 7. Un retrait tardif a été effectué par les juges (inadmissible) du #6, "PEY BUG". Un retrait tardif a été effectué par le vétérinaire (maladie) du #8, "AMERICAN COLT".
Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
On a opéré le remboursement du pari mutuel totalisant \$ 820.

Le conducteur du #2, "STOCK", (Robert Shepherd), a été averti au sujet de la stimulation appliquée lorsque le cheval n'était plus en lice pour une position significative.

Rien d'autre à signaler.

8. Le #6, "LATE NIGHT DEALER", (Pascal Berube), a terminé la course distancé et devra se qualifier pour la performance.

L'entraîneur en a été averti.

Rien d'autre à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Le #8, "DYLANS BANK", (Jimmy Gagnon), a subi un bris d'équipement (baguette de tête) après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille et il a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Aucune